

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 925

22 décembre 1998

SOMMAIRE

Compagnie Générale d'Éditions Luxembourg S.A., Luxembourg	page 44355	International Telecom Services S.A., Luxembourg	44375, 44376
Contessa Soparfi S.A., Luxembourg	44354	International TS S.A., Luxembourg	44373
Dogan-Levage S.A., Luxembourg	44357, 44358	Interpublicité S.A., Luxembourg	44377
Doragest S.A., Luxembourg	44358, 44359	Itec, S.à r.l., Luxembourg	44377
EBZ Avenir Lux, S.à r.l., Howald	44356	Ixia S.A., Luxembourg	44377
Elbo Holding S.A., Luxembourg	44356	Labmed Holding S.A., Luxembourg	44377
Eltrona Interdiffusion S.A., Luxembourg	44359	Landsman S.A., Luxembourg	44378, 44379, 44380, 44381, 44382
Engineering Business S.A., Luxembourg	44361	Lion-Eurocash, Sicav, Luxembourg	44367, 44368
Etna-Figi, S.à r.l., Hostert	44361	Lion-Fortune, Sicav, Luxembourg	44378
Ets Neu Succ. Jean-Marie Arens, S.à r.l., Luxbg ..	44361	Littoral S.A., Luxembourg	44382, 44383
European Variator S.A., Luxembourg	44362	Lorena S.A., Luxembourg	44384
Europrom S.A., Esch-sur-Alzette	44362	Lux-Beauté, S.à r.l., Luxembourg	44384
Euro-Telecom S.A., Luxembourg	44362, 44363	Luxembourg Hénin Vie S.A., Luxembourg	44385
Evacor S.A., Strassen	44363	Lux Management Support S.A., Lenningen	44385
Fax Line Communications Services, S.à r.l., Luxembourg	44363, 44364	Luxocar S.A., Luxembourg	44387
F.C.I. Fashion and Cosmetics Isabelle T S.A., Strassen	44364	Made By Sam's (Luxembourg) S.A., Luxembourg	44385, 44387
Fidupro SC, Luxembourg	44364	Malev RT, Luxembourg	44388
Finmetal International, S.à r.l., Luxbg ..	44364, 44365	Mar Holding S.A., Luxembourg	44388
Finplus S.A., Luxembourg	44365, 44366	Marint S.A., Luxembourg	44388
Finter Holding S.A., Luxembourg	44366, 44367	Marite Holding S.A., Luxembourg	44388
Flintstone S.A., Luxembourg	44368	Microtrade, S.à r.l., Luxembourg	44388
Fototype S.A., Luxembourg	44368	Mitor S.A., Luxembourg	44389
Geruss Holding S.A., Luxembourg	44370	Mobili Design, S.à r.l., Luxembourg	44389
Greffulhe, S.à r.l., Luxembourg	44371	Monceau Europe, Sicav, Luxembourg	44389
Hal Investments Luxembourg S.A., Luxembourg	44371, 44373	Natsan S.A., Luxembourg	44389
H.B.H. S.A., Luxembourg	44360	Navigator International Fund, Sicav, Luxembourg	44396
Holdimm S.A., Luxembourg	44371	Newman Antiques, S.à r.l., Luxembourg	44400
Homestead S.A., Luxembourg	44373, 44374	North Transit S.A., Luxembourg	44400
HSBC Asia Investment Services Luxembourg S.A., Luxembourg	44361	Nouvelles Façades et Plafonnages, S.à r.l., Luxembourg	44390, 44391
HSBC Investment Funds Luxembourg S.A., Luxembourg	44374	Obliholding S.A.	44391
HSBC Napt Luxembourg S.A., Luxembourg	44374	Olumpios Holding S.A., Luxembourg	44391, 44392
IBC International (Luxembourg) S.A., Luxbg	44375	ÖTAG Öko-Tec A.G., Hesperingen	44369, 44370
ID 4, S.à r.l., Bascharage	44375	Pan European Realty Fund S.A., Luxbg ..	44394, 44396
Ifonas Holding S.A., Luxembourg	44368	Peinture Philipps, S.à r.l., Luxembourg ..	44393, 44394
Immhold S.A., Luxembourg	44376	Petrol Clean International S.A., Luxbg ..	44392, 44393
Immoeurope, Sicav, Luxembourg	44377	Rafina S.A., Luxembourg	44397
		Sempre S.A., Luxembourg	44398
		Société Immobilière Opava S.A., Luxembourg ..	44400

**CONTESSA SOPARFI S.A., Société Anonyme,
(anc. CONTESSA HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, rue du boulevard Royal.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quinze octobre.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding CONTESSA HOLDING S.A. avec siège social à L-2449 Luxembourg, 2, rue du boulevard Royal, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster en date du 11 décembre 1990 publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 213 du 14 mai 1991, modifiée suivant assemblée générale du 8 avril 1991, publié au Mémorial C numéro 24 du 23 janvier 1992.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Ardito Toson, agent d'affaires, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Elisabeth Mayer, employée privée, demeurant à Kehlen.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur Romain Fels, employé privé, demeurant à Foetz.

Le bureau ayant été constituée, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1.- Que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés et le notaire soussigné. La liste de présence restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités d'enregistrement, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant.

2.- Qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Abandon du statut de holding 1929;
- 2.- Modification de la dénomination sociale;
- 3.- Continuation de la société sous forme de soparfi;
- 4.- Démission de deux administrateurs;
- 5.- Nomination de deux nouveaux administrateurs;
- 6.- Démission du commissaire aux comptes;
- 7.- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;
- 8.- Nomination d'un administrateur-délégué.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de modifier, à compter de ce jour, la société anonyme holding dénommée CONTESSA HOLDING S.A., en société anonyme commerciale de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ne plus bénéficier à compter de ce jour, de la loi du 31 juillet 1929 sur les holding companies.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de modifier la dénomination sociale de la société en celle de CONTESSA SOPARFI S.A. et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CONTESSA SOPARFI S.A.

Troisième résolution

De ce qui précède, l'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de modifier l'article 2 des statuts, concernant l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet des opérations commerciales d'export-import de marchandises et la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de tout autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

La société a également pour objet le conseil financier et en investissements, ainsi que toutes opérations ou transactions financières, notamment d'investissement ou à caractère commercial, ainsi que toutes prestations de services et commerce de tous produits manufacturés et de services, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet et son but.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, à compter de ce jour, les démissions, savoir:

de leurs fonctions d'administrateurs de:

- Monsieur Fouad Ghozali, économiste, demeurant à Mamer;
- Madame Josette Muller, directrice, demeurant à Luxembourg.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de nommer à compter de ce jour, comme nouveaux administrateurs, pour une période de six années, savoir:

- a) Madame Carla Maria Alves Silva, directeur adjoint, demeurant à Luxembourg.
- b) Mademoiselle Sandra Stefanutti, Attachée de Direction, demeurant à Luxembourg;

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, accepte la démission de Monsieur Raymond Thys, docteur en droit, demeurant à Anvers, de sa fonction de commissaire aux comptes de la prédite société.

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes de la prédite société à compter de ce jour, Monsieur Fouad Ghozali, économiste, demeurant à Mamer.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle en l'an 2006.

Huitième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de nommer comme administrateurs-délégués de la prédite société, à compter de ce jour:

- 1.- Monsieur Ardito Toson, prédit;
- 2.- Madame Carla Maria Alves Silva, prédite.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle en l'an 2006.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée.

Evaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de la présente modification des statuts, s'élève approximativement à la somme de soixante mille francs (60.000,-).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec lui le présent acte.

Signé: A. Toson, E. Mayer, R. Fels, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 octobre 1998, vol. 844, fol. 74, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 octobre 1998.

N. Muller.

(44206/224/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

COMPAGNIE GENERALE D'EDITIONS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le onze septembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Anonyme COMPAGNIE GENERALE D'EDITIONS LUXEMBOURG S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 22 novembre 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 183 du 16 avril 1991, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire M^e Elter, alors de résidence à Luxembourg, en date du 24 avril 1996, publié au Mémorial C numéro 384 du 10 août 1996.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Federico Franzina, sous-directeur, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Emanuela Brero, chef de service principal, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Federica Bacci, employée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Décision de mettre en liquidation avec effet rétroactif au 26 juin 1998, la Société Anonyme COMPAGNIE GENERALE D'EDITIONS LUXEMBOURG S.A.

2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet rétroactif au 26 juin 1998.

Deuxième résolution

Est nommée liquidateur:

La FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

Le liquidateur prénommé aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas où elle est prévue.

Il est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société. Il peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tous ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Le liquidateur a le pouvoir d'engager seul la Société, sans restrictions.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Franzina, E. Brero, F. Bacci, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 1998, vol. 111S, fol. 15, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 9 octobre 1998.

P. Bettingen.

(44202/202/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

EBZ AVENIR LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5885 Howald, 237, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 46.721.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1998, vol. 512, fol. 73, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 1998.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(44214/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

ELBO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 26.156.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1998, vol. 512, fol. 73, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 1998.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(44215/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

**DOGAN-LEVAGE S.A., Société Anonyme,
(anc. DOGAN S.A.).**

Siège social: L-1310 Luxembourg, 147, rue Cents.
R. C. Luxembourg B 62.653.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quatorze septembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Anonyme DOGAN S.A., avec siège social à Luxembourg, 147, rue Cents, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous la section B et le numéro 62.653, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 22 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jeannot Mousel, employé privé, demeurant à Belvaux.

Le président désigne comme secrétaire Madame Rosella Galeota, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Gisèle Klein, employée, demeurant à Belvaux.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société DOGAN S.A. en DOGAN-LEVAGE S.A.

2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article un des statuts.

3. Elargissement de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 2 des statuts.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société et ainsi modifier le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une Société Anonyme sous la dénomination de DOGAN-LEVAGE S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'élargir l'objet social de la société et ainsi modifier l'article 2 des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet l'import et export de matériel de levage, ainsi que l'achat et la vente en rapport avec la branche.

La société a en outre pour objet, directement ou indirectement, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes les activités qui concernent d'une manière générale les travaux publics ou privés de construction, ainsi que le conseil dans les domaines techniques et économiques du secteur d'activité notamment:

Dans sa division «construction»:

Toutes opérations de construction dans le domaine du bâtiment public ou privé, du bâtiment industriel, du génie civil, des travaux publics, etc., se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

Dans sa division «conseil»:

Toutes opérations et missions d'organisation, d'assistance technique sous toutes ses formes, de gestion technique et administrative, de maîtrise d'oeuvre déléguée, d'étude de prix de soumissions, d'établissement de métrés et devis, etc., se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

Toutes opérations d'achat, de vente ou de fabrication, et toute entreprise d'industrialisation ou de préfabrication de matériaux, matériels et équipements divers se rapportant, par leur nature ou leur destination, directement ou indirectement à son objet social.

L'achat de la vente d'immeubles, tous travaux et activités de promotion immobilière dans tous secteurs confondus et, d'une façon générale, toutes opérations mobilières et immobilières, civiles, financières ou commerciales généralement quelconques se rapportant directement ou indirectement à son objet social, ou qui sont de nature à favoriser sa réalisation.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à vingt mille francs luxembourgeois (20.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Niederanven, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Mousel, R. Galeota, G. Klein, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 1998, vol. 111S, fol. 15, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 12 octobre 1998.

P. Bettingen.

(44209/202/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

**DOGAN-LEVAGE S.A., Société Anonyme,
(anc. DOGAN S.A.).**

Siège social: L-1310 Luxembourg, 147, rue Cents.
R. C. Luxembourg B 62.653.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 12 octobre 1998.

P. Bettingen.

(44210/202/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

DORAGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.000.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le premier octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DORAGEST S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 novembre 1995, publié au Mémorial C numéro 47 du 25 janvier 1996 et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Henri Felicetti, employé privé, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Maurizio Natale, comptable, demeurant à Dudelange.

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à Fentange.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- augmentation de capital à concurrence de LUF 9.250.000,- pour le porter de LUF 1.250.000,- à LUF 10.500.000,- par la création, l'émission et la souscription de 9.250 actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune à libérer intégralement par des versements en espèces.

- Modification de l'article 3 paragraphe 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. 1^{er} paragraphe.** Le capital social est fixé LUF 10.500.000,- divisé en 10.500 actions de LUF 1.000,- chacune.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de neuf millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 9.250.000,-), pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) à dix millions cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 10.500.000,-) par la création et l'émission de neuf mille deux cent cinquante (9.250) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription de la totalité des neuf mille deux cent cinquante (9.250) actions nouvelles l'actionnaire majoritaire, la société VECO TRUST S.A., ayant son siège à Via Lavizzari 4, (Angolo Via Canonica), CH-6900 Lugano.

Souscription - Libération

Ensuite la société VECO TRUST S.A., prédésignée, ici représentée par Mademoiselle Angela Cinarelli, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Lugano, le 30 septembre 1998,

a, par sa représentante susnommée, déclaré souscrire les neuf mille deux cent cinquante (9.250) actions nouvellement créées et les libérer intégralement en espèces, si bien que la somme de neuf millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 9.250.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à dix millions cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 10.500.000,-) divisé en dix mille cinq cents (10.500) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cent soixante-quinze mille francs luxembourgeois (LUF 175.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: H. Felicetti, M. Natale, A. Cinarelli, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 octobre 1998, vol. 837, fol. 29, case 3. – Reçu 92.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 octobre 1998.

J.-J. Wagner.

(44211/239/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

DORAGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 53.000.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 octobre 1998.

J.-J. Wagner.

(44212/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

ELTRONA INTERDIFFUSION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1112 Luxembourg, 4-8, rue de l'Académie.

R. C. Luxembourg B 8.485.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quinze octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Anonyme ELTRONA INTERDIFFUSION S.A., ayant son siège social à L-1112 Luxembourg, 4-8, rue de l'Académie, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 8.485, constituée sous forme d'une Société en commandite simple (SECS) sous la dénomination de ELTRONA, HENRI DENZLE ET CIE, suivant acte dressé sous seing privé à Luxembourg, le 24 juin 1969, dont un extrait a été publié au Recueil Spécial du Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, numéro 168 du 8 octobre 1969.

La forme juridique de ladite société a été transformée en celle d'une Société Anonyme avec refonte complète des statuts, suivant acte notarié du 27 juin 1974, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations numéro 193 du 27 septembre 1974.

Lesdits statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 24 juillet 1992, publié au Mémorial C numéro 9 du 7 janvier 1993.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Henri Denzle, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Paul Denzle, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Nico Binsfeld, employé privé, demeurant à Alzingen (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée, le 6 octobre 1998 par des avis de convocation, adressés par lettres aux actionnaires en nom (toutes les actions étant nominatives).

Les récépissés afférents sont déposés sur le bureau afin d'inspection par l'assemblée.

B) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

Modification de l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante: «La société a une durée illimitée.»

C) Qu'il appert de la liste de présence prémentionnée, que les neuf mille (9.000) actions sans désignation de valeur nominale, représentatives de l'intégralité du capital social au montant de cent millions de francs luxembourgeois (LUF 100.000.000,-) sont dûment présentés ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Monsieur le Président informe l'assemblée du contenu de deux lettres émanant respectivement de CLT-UFA S.A. et d'ELTRONA INTERDIFFUSION S.A., datées toutes les deux du 14 octobre 1998, dont une copie signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire restera annexée au présent procès-verbal. Il demande au notaire d'acter qu'en sa qualité de président du conseil d'administration d'ELTRONA INTERDIFFUSION il tient à préciser que la lettre de cette dernière société ne constitue par une réponse à celle de CLT-UFA.

Ensuite l'assemblée passe au vote.

Les actionnaires Mesdames Mady Denzle-Kiefer, Josette Pescatore, Messieurs Henri Denzle, Eugène Kiefer et Fred Kirchmann détenteurs de cinq mille neuf cent quarante (5.940) voix votent pour le point à l'ordre du jour.

L'actionnaire CLT-UFA S.A., détenteur de trois mille soixante (3.060) voix s'abstient.

A défaut de réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés, aucune résolution quant au point à l'ordre du jour n'a pas pu valablement être prise à cette présente assemblée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: H. Denzle, P. Denzle, N. Binsfeld, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 octobre 1998, vol. 837, fol. 41, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 octobre 1998.

J.-J. Wagner.

(44216/239/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

H.B.H. S.A., Société Anonyme.

Capital: 1.250.000 LUF.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 16, rue Robert Stümper.

R. C. Luxembourg B 29.648.

L'assemblée générale extraordinaire de H.B.H. S.A. a pris acte et accepté en date du 21 janvier 1997 la démission de Monsieur Gérard Eischen, conseiller d'entreprise, domicilié à L-8011 Strassen.

Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Pour réquisition

G. Huyberechts
adm. Délégué

B. Manchel
adm. Directeur

J. Herr
Administrateur

C. Bauer
Président Conseil Adm.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 1998, vol. 513, fol. 12, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(44247/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

ENGINEERING BUSINESS S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 33.733.

—
DISSOLUTION

1. Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 8 septembre 1998 que M. Carlo Damgé, liquidateur, a fait rapport sur la gestion et l'emploi des valeurs sociales et que la société civile KPMG FINANCIAL ENGINEERING avec siège à Luxembourg a été nommée commissaire-vérificateur aux termes de l'article 151 de la loi sur les sociétés commerciales.

2. Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 10 septembre 1998 que le rapport du commissaire-vérificateur invitant à l'adoption des comptes de liquidation au 28 août 1998 a été approuvé, que le liquidateur a reçu décharge pleine et entière, que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à l'ancien siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été ordonné.

Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Pour avis sincère et conforme
Pour ENGINEERING BUSINESS S.A. (en liquidation)
C. Damgé
Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1998, vol. 513, fol. 3, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44216A/528/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

ETS NEU SUCC. JEAN-MARIE ARENS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 21.034.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1998, vol. 513, fol. 22, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 1998.

Pour ordre
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ SC
Signature

(44217/549/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

ETNA-FIGI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Hostert.
R. C. Luxembourg B 34.607.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1998, vol. 513, fol. 29, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 1998.

Pour ordre
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ SC
Signature

(44218/549/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

HSBC ASIA INVESTMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 31.505.

—
EXTRAIT

Dans le cadre de la gestion journalière, la société est engagée par la signature conjointe de deux des signataires suivants, dont un signataire au moins appartient à la liste des Signataires A, avec effet au 1^{er} septembre 1998:

Signataires A:

Stephen Cotterell, Paul Donckel, Adam Glover, Marie Dominique Gordon, Denise Konen, Michel Mercier, Roger Wansart

Signataires B:

Jean-Claude Buffin, Malika Maoudj, Isabelle Pesenti.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1998, vol. 513, fol. 27, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44252/267/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

EUROPROM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 90, rue des Remparts.
R. C. Luxembourg B 39.248.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 1998, vol. 513, fol. 36, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

Extraits de l'assemblée générale du 14 août 1998

AFFECTATION DU RESULTAT

- Dotation à la réserve légale	66.844,- flux
- Report à nouveau	1.775.011,- flux
Total:	1.841.855,- flux

Composition du Conseil d'Administration

M. Jean-Claude Merjai, chef-comptable, demeurant à Pontpierre.

M. Guy Gruber, administrateur, demeurant à Soleuvre.

Mme Marianne Schmit, employée privée, demeurant à Soleuvre.

Commissaire aux comptes

Mme Andrée Stoltz, demeurant à Tétange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Experts Comptables et Fiscaux

Réviseur d'entreprise

(44219/592/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

EUROPEAN VARIATOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 37.568.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1998, vol. 512, fol. 73, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 1998.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(44222/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

EUROPEAN VARIATOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 37.568.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1998, vol. 512, fol. 73, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 1998.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(44223/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

EURO-TELECOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 51.421.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1998, vol. 513, fol. 22, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 1998.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ SC

Signature

(44220/549/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

EURO-TELECOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 51.421.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1998, vol. 513, fol. 22, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 1998.

Pour ordre
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ SC
Signature

(44221/549/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

EVACOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 48.573.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1998, vol. 512, fol. 73, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 1998.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN
Signature

(44224/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

FAX LINE COMMUNICATIONS SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 21, boulevard Pierre Dupong.
R. C. Luxembourg B 58.302.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-trois septembre.
Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. Monsieur Pietro Spinelli, commerçant, demeurant à L-8474 Eischen, 13, rue de la Montagne,
2. Monsieur Domenico Spinelli, électro-technicien, demeurant à Turi (Italie), Via C. Colombo, 26.
3. Monsieur Frenz Biewers, employé privé, demeurant à Kehlen.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

a) que la Société à responsabilité limitée FAX LINE COMMUNICATIONS SERVICES, S.à r.l., avec siège social à L-1430 Luxembourg, 21, boulevard Pierre Dupong, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 février 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations page 14446 de 1997, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire soussigné en date du 10 février 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 350 du 15 mai 1998;

b) que le capital social s'élève à cinq cent mille francs (500.000) divisé en cinq cents (500) parts sociales de mille francs (1.000,-) chacune et qu'il est actuellement réparti comme suit:

1. - Monsieur Pietro Spinelli, préqualifié, deux cent cinquante et une parts	251
2. - Monsieur Domenico Spinelli, préqualifié, cent vingt-quatre parts	124
3. - Monsieur Frenz Biewers, préqualifié, cent vingt-cinq parts	125
Total: cinq cents parts	500»

Sur ce:

Monsieur Domenico Spinelli déclare par les présentes céder et transporter sous la garantie légale à Monsieur Frenz Biewers, préqualifié, ici présent et ce acceptant, soixante-quatorze (74) de ses parts sociales pour le prix de soixante-quatorze mille (74.000,-) francs.

Monsieur Domenico Spinelli déclare avoir reçu de Monsieur Frenz Biewers le prédit montant de soixante-quatorze mille (74.000) francs avant la passation des présentes, ce dont bonne et valable quittance.

Le cessionnaire sera propriétaire des parts cédées à compter de ce jour, et il en aura la jouissance également à compter de ce jour et sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Acceptation

Tous les associés, ainsi que Monsieur Pietro Spinelli, préqualifié, en sa qualité de gérant unique, consentent à la cession de parts ci-avant mentionnée, conformément à l'article 1690 du Code Civil, tant en nom personnel qu'en nom et pour compte de la société et la tiennent pour valablement signifiée à la société et à eux-mêmes.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après cette cession, les associés, dûment représentés et représentant comme seuls associés l'intégralité du capital social ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire des associés de la susdite société, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués, et d'un commun accord, ils ont pris la résolution suivante:

Unique résolution

Le deuxième paragraphe de l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. - Monsieur Pietro Spinelli, préqualifié, deux cent cinquante et une parts	251
2. - Monsiuer Domenico Spinelli, préqualifié, cinquante parts	50
3. - Monsieur Frenz Biewers, préqualifié, cent quatre-vingt-dix-neuf parts	199
Total: cinq cents parts	500»

Frais

Le montant des frais, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de vingt-cinq mille (25.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: P. Spinelli, D. Spinelli, F. Biewers, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 28 septembre 1998, vol. 406, fol. 76, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 octobre 1998.

U. Tholl.

(44225/232/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

FAX LINE COMMUNICATIONS SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 21, boulevard Pierre Dupong.

R. C. Luxembourg B 58.302.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 23 septembre 1998, reçu par M^e Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

(44226/232/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

F.C.I. FASHION AND COSMETICS ISABELLE T S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 45.786.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1998, vol. 512, fol. 73, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 1998.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(44227/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

FIDUPRO SC.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 13, rue Plaetis.

Changement du siège social

Le siège social de la société FIDUPRO SC est transféré à 13, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 septembre 1998.

E. Sauer.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 1998, vol. 511, fol. 86, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44228/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

FINMETAL INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, au capital de LUF 74.996.000.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 59.283.

Les comptes annuels au 30 juin de l'année 1998, enregistrés à Luxembourg, le 23 octobre 1998, vol. 513, fol. 34, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 1998.

Pour la société

Signature

(44229/729/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

**FINMETAL INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
au capital de LUF 74.996.000.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 59.283.

Extrait de la Décision Collective des Associés du 30 septembre 1998

Il résulte du procès-verbal de la Décision Collective des Associés de la Société à responsabilité limitée FINMETAL INTERNATIONAL, S.à r.l. tenue à Luxembourg, le 30 septembre 1998, que:

- Les comptes annuels arrêtés au 30 juin 1998 ont été approuvés ainsi que le report à l'exercice suivant de la perte de LUF 2.811.798.
- Décharge a été donnée aux gérants pour la durée de leur mandat.
- Le mandat des gérants a été renouvelé jusqu'à l'approbation des comptes au 30 juin 1999.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un gérant

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 1998, vol. 513, fol. 34, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44230/729/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

FINPLUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 51.767.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le huit octobre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Reno Tonelli, employé privé, demeurant à Strassen, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société dénommée FINPLUS S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 51.767,

constituée par acte reçu par le notaire soussigné, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 5 juillet 1995, publié au Mémorial C numéro 506 du 4 octobre 1995,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte de constat d'augmentation de capital reçu par le même notaire en date du 25 janvier 1996, publié au Mémorial C numéro 201 - 1996,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la Société, prise en sa réunion du 24 septembre 1998,

une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1.- Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à neuf millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 9.250.000,-) divisé en neuf mille deux cent cinquante (9.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

2. Qu'aux termes de l'alinéa 2 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à un total de quatre-vingts millions de francs luxembourgeois (LUF 80.000.000,-) représenté par quatre-vingt mille (80.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, et que le même article autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

L'alinéa 3 du même article 5 des statuts est libellé comme suit:

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans prenant fin le 5 juillet 2000, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces, ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société. Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

3.- Que dans sa réunion du 24 septembre 1998 le conseil d'administration, a décidé de réaliser une deuxième tranche jusqu'à concurrence de quatre millions de francs luxembourgeois (LUF 4.000.000,-),

pour porter le capital de son montant actuel de neuf millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 9.250.000,-) à treize millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 13.250.000,-),

par la création de quatre mille (4.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune,

à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par l'actionnaire majoritaire, lequel a souscrit à la totalité des quatre mille (4.000) actions nouvelles, et les libère moyennant une contribution en espèces de quatre millions de francs luxembourgeois (LUF 4.000.000,-),

l'actionnaire minoritaire ayant déclaré renoncer à son droit de souscription préférentiel, une copie de cette renonciation restera annexée aux présentes.

4.- La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription et de renonciation.

La contre-valeur en lires italiennes de la somme de quatre millions de francs luxembourgeois (LUF 4.000.000,-) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à treize millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 13.250.000,-) de sorte que le premier et le deuxième alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Le capital social souscrit de la société est fixé à treize millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 13.250.000,-) divisé en treize mille deux cent cinquante (13.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Le capital autorisé de la société est fixé à soixante-huit millions de francs luxembourgeois (LUF 68.000.000,-) représenté par soixante-huit mille (68.000) actions chacune d'une valeur de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-).

Evaluation - Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, oncombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à 76.870,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Tonelli, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 1998, vol. 1CS, fol. 57, case 1. – Reçu 40.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 1998.

J. Delvaux.

(44231/208/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

FINPLUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 51.767.

Statuts coordonnés suite à un constat d'augmentation du capital acté sous le numéro 631/98 en date du 8 octobre 1998 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 1998.

(44232/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

FINTER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 8.161.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quinze octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FINTER HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 8.161, constituée sous la dénomination de CANAL-RANDOLPH CORPORATION INTERNATIONALE S.A., suivant acte notarié reçu en date du 8 novembre 1968, publié au Mémorial C numéro 194 du 19 décembre 1968, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes notariés reçus:

- en date du 29 juillet 1970, publié au Mémorial C numéro 182 du 29 octobre 1970; cet acte contenant changement de la dénomination en RANDOLPH COMPANY INTERNATIONALE S.A.;
- en date du 24 janvier 1974, publié au Mémorial C numéro 70 du 2 avril 1974; cet acte contenant le changement de la dénomination en FINTER BANK ZURICH INTERNATIONALE HOLDING S.A.;
- en date du 10 mai 1974, publié au Mémorial C numéro 146 du 25 juillet 1974;
- en date du 14 juin 1978, publié au Mémorial C numéro 189 du 2 septembre 1978;
- en date du 21 novembre 1978, publié au Mémorial C numéro 28 du 7 février 1979;
- en date du 31 décembre 1980, publié au Mémorial C numéro 36 du 23 février 1981;

- en date du 5 juin 1985, publié au Mémorial C numéro 209 du 22 juillet 1985; cet acte contenant le changement de la dénomination en FINTER HOLDING S.A.;
- en date du 10 juillet 1990, publié au Mémorial C numéro 30 du 29 janvier 1991;
- en date du 7 juin 1991, publié au Mémorial C numéro 458 du 11 décembre 1991;
- en date du 29 novembre 1991, publié au Mémorial C numéro 201 du 14 mai 1992; cet acte contenant la transformation de la société en société anonyme commerciale et changement de la dénomination en FINTER S.A.;
- en date du 28 avril 1994, publié au Mémorial C numéro 369 du 30 septembre 1994; cet action contenant la transformation de la société anonyme commerciale en société holding et changement de la dénomination en FINTER HOLDING S.A.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Viviane Bruno, employée de banque, demeurant à Pétange.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Christian Bofferding, employé de banque, demeurant à Steinfort.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean Wantz, employé de banque, demeurant à Bergem.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par la présidente, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les un million deux cent soixante-dix mille (1.270.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- changement de la durée de la société en durée indéterminée.
- modification y relative de l'article 1^{er} des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la durée de la société en durée indéterminée.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de FINTER HOLDING S.A.

Cette société aura son siège à Luxembourg.

La durée de la société est indéterminée.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: V. Bruno, C. Bofferding, J. Wantz, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 octobre 1998, vol. 837, fol. 41, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 octobre 1998.

J.-J. Wagner.

(44233/239/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

FINTER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 8.161.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 octobre 1998.

J.-J. Wagner.

(44234/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

LION-EUROCASH, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 34.442.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 1998, vol. 512, fol. 38, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 1998.

Signatures.

(44274/019/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

LION-EUROCASH, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 34.442.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 octobre 1998

.../...

4. L'Assemblée ratifie la nomination de Monsieur Pascal Grundrich comme Administrateur de la SICAV en remplacement de Monsieur Guy Legrand, démissionnaire.

5. Le mandat du Réviseur d'Entreprises est renouvelé pour une période d'un an se terminant à l'issue de l'Assemblée Générale de 1999.

6. Le mandat des Administrateurs est renouvelé pour une période d'un an se terminant à l'issue de l'Assemblée Générale de 1999:

Monsieur J.F. Baume
Monsieur C. Brassens
Monsieur B. Chantrelle
Madame B. Durand
Monsieur P. Grundrich

.../...

Pour extrait certifié conforme
CREDIT LYONNAIS LUXEMBOURG S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 1998, vol. 513, fol. 38, case 8. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44275/019/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

FLINTSTONE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 23.675.

—
Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire du 30 septembre 1998 actée sous le n° 614/98 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 1998.

(44235/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

FOTOTYPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 13, rue du Fort Bourbon.
R. C. Luxembourg B 16.302.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1998, vol. 512, fol. 73, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 1998.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN
Signature

(44236/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

IFONAS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 40.023.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1998, vol. 512, fol. 73, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 1998.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN
Signature

(44258/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

ÖTAG Öko-Tec A.G., Aktiengesellschaft,
(anc. FUERST VON SAYN-WITTGENSTEIN A.G.).
 Gesellschaftssitz: L-5884 Hesperingen, 304, route de Thionville.
 H. R. Luxemburg B 63.291.

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, den dreizehnten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft FUERST VON SAYN-WITTGENSTEIN A.G., H. R. Luxemburg Sektion B Nummer 63.291, mit Sitz in L-1219 Luxemburg, 23, rue Beaumont.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den damals in Wiltz residierenden Notar Paul Bettingen am 31. März 1993, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 306 vom 26. Juni 1993, und deren Satzung wurde abgeändert:

gemäss Urkunden aufgenommen durch den damals in Wiltz residierenden Notar Roger Arrensdorf:

- am 20. Juni 1993, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 479 vom 23. September 1993,

- am 12. August 1996, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 596 vom 18. November 1996,

- am 18. Oktober 1996, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 655 vom 17. Dezember 1996,

und gemäss Urkunde aufgenommen durch den in Luxemburg residierenden Notar André Schwachtgen am 13. Oktober 1997, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 366 vom 20. Mai 1998, mit einem Gesellschaftskapital von zwei Millionen zweiundsechzigtausendfünfhundert Deutsche Mark (2.062.500,- DEM).

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Fernand Hack, Gesellschaftsverwalter, wohnhaft in Hesperingen.

Der Herr Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herrn Alain Thill, Privatbeamter, wohnhaft in Echternach.

Die Versammlung bestellt als Stimmzählerin Frau Chantal Forret, Privatangestellte, wohnhaft in Kayl.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I. - Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II. - Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III. - Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV. - Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung:

1. - Verlegung des Gesellschaftssitzes von Luxemburg-Stadt nach L-5884 Hesperingen, 304, route de Thionville.

2. - Abänderung des ersten Satzes von Artikel 2 der Satzung.

3. - Abänderung der Bezeichnung der Gesellschaft in ÖTAG Öko-Tec A.G.

4. - Abänderung von Artikel 1 der Satzung.

5. - Ernennung von zwei neuen Verwaltungsratsmitgliedern.

6. - Ernennung eines neuen Kommissars.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Der Sitz der Gesellschaft wird nach L-5884 Hesperingen, 304, route de Thionville, verlegt.

Zweiter Beschluss

Nach dieser erfolgten Sitzverlegung wird der erste Satz von Artikel 3 der Satzung abgeändert und erhält folgenden Wortlaut:

«**Art. 2. Erster Satz.** Der Sitz der Gesellschaft ist Hesperingen.»

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Bezeichnung der Gesellschaft in ÖTAG Öko-Tec A.G. abzuändern.

Vierter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an die erfolgte Namensänderung wird Artikel 1 der Satzung angepasst und erhält folgenden Wortlaut:

«**Art. 1.** Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung ÖTAG Öko-Tec A.G.»

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Frau Gertrud Sommer und Herrn Nicolas Schaeffer als Mitglieder des Verwaltungsrates abzuwählen.

Die Generalversammlung ernennt an ihrer Stelle zu neuen Mitgliedern des Verwaltungsrates bis zur jährlichen Generalversammlung des Jahres 2003:

1. - Herr Götz E. Jung, Jurist, wohnhaft in D-85777 Fahrenzhausen, Rosenstrasse 3 (Deutschland);

2. - Herr Dr. Hermann W. Sommer, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in D-82031 Grünwald, Willi-Stamer-Strasse 9A (Deutschland).

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Frau Gerty Thomé-Marter als Kommissar der Gesellschaft abzurufen.

Die Generalversammlung ernennt an ihrer Stelle zum neuen Kommissar bis zur jährlichen Generalversammlung des Jahres 2003:

«LUXMANAGEMENT LTD mit Sitz in London, 119/121 Falcon Road (England).»

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt dreissigtausend Luxemburger Franken veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Hesperingen, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtiges Protokoll mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: F. Hack, A. Thill, C. Forret, J. Seckler.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 23. Oktober 1998.

J. Seckler.

(44237/231/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

ÖTAG Öko-Tec A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 63.291.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 octobre 1998.

J. Seckler.

(44238/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

GERUSS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 48.514.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1998, vol. 513, fol. 23, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 1998.

(44240/782/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

GERUSS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 48.514.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1998, vol. 513, fol. 23, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 1998.

(44241/782/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

GERUSS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 48.514.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1998, vol. 513, fol. 23, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 1998.

(44242/782/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

GREFFULHE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 21.344.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1998, vol. 513, fol. 31, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 1998.

GREFFULHE, S.à r.l.

Signature

(44244/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

HOLDIMM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 43.517.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire du 13 mars 1998 actée sous le n° 171/98 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 1998.

(44248/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

HAL INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 49.506.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the thirtieth of September.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of HAL INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary, residing at time in Mersch, on December 5th, 1994, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no. 112 of March 16th, 1995.

The meeting was opened by Mr Teunis C. Akkerman, conseil économique, residing in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Mrs Renate Pieters, employée privée, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Willy El Gammal, employé privé, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1) Creation of two classes of shares, being ordinary shares and preference shares, by conversion of ninety-eight (98) existing shares into preference shares, conversion of two (2) existing shares into ordinary shares, each of the preference shares being entitled to a preferential and recoverable dividend equal to five per cent (5 %) of its nominal value, to the exclusion of other dividends, so that after this conversion the shares will be owned as follows:

- HAL BINNENLAND BV, with registered office in Rotterdam, one (1) preference share.

- HAL INVESTMENTS BV, with registered office in Rotterdam: ninety-seven (97) preference shares and two (2) ordinary shares.

2) Subsequent Amendment of article 5 of the by-laws.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to create two classes of shares, being ordinary shares and preference shares, by conversion of ninety-eight (98) existing shares into preference shares, conversion of two (2) existing shares into ordinary shares, the preference shares being each entitled to a preferential and recoverable dividend equal to five per cent (5 %) of its nominal value, to the exclusion of other dividends, so that after this conversion the shares will be owned as follows:

- HAL BINNENLAND BV, with registered office in Rotterdam: one (1) preference share.

- HAL INVESTMENTS BV, with registered office in Rotterdam: ninety-seven (97) preference shares and two (2) ordinary shares.

Fifth resolution

The general meeting decides to amend article 5 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at one hundred thousand Dutch guilders (100,000.- NLG), divided into ninety-eight (98) preference shares and two (2) ordinary shares with a par value of one thousand Dutch guilders (1,000.- NLG) each, each of the preference shares being entitled to a preferential and recoverable dividend equal to five per cent (5 %) of its nominal value, to the exclusion of other dividends.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares. The shares are in bearer form.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.»

Costs

The amount of costs in any form whatsoever, which the corporation incurs by reason of the present deed, is estimated at thirty thousand francs (30,000.-).

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HAL INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 5 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 112 du 16 mars 1995.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Teunis C. Akkerman, conseil économique, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Renate Pieters, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Willy El Gammal, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Création de deux classes d'actions, à savoir des actions ordinaires et des actions privilégiées, par conversion de quatre-vingt-dix-huit (98) actions existantes en actions privilégiées et de deux (2) actions existantes en actions ordinaires, chacune des actions privilégiées ayant droit à un dividende privilégié et récupérable, égal à cinq pour cent (5 %) de sa valeur nominale, à l'exclusion de toute autre dividende, de telle sorte qu'après cette conversion les actions seront détenues comme suit:

- HAL BINNENLAND BV, avec siège social à Rotterdam, une (1) action privilégiée.

- HAL INVESTMENTS BV, avec siège social à Rotterdam, quatre-vingt-dix-sept (97) actions privilégiées et deux (2) actions ordinaires.

2) Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de créer deux classes d'actions, à savoir des actions ordinaires et des actions privilégiées, par conversion de quatre-vingt-dix-huit (98) actions existantes en actions privilégiées et de deux (2) actions existantes en actions ordinaires, chacune des actions privilégiées ayant droit à un dividende privilégié et récupérable, égal à cinq pour cent (5 %) de sa valeur nominale, à l'exclusion de toute autre dividende, de telle sorte qu'après cette conversion les actions seront détenues comme suit:

- HAL BINNENLAND BV, avec siège social à Rotterdam, une (1) action privilégiée.

- HAL INVESTMENTS BV, avec siège social à Rotterdam, quatre-vingt-dix-sept (97) actions privilégiées et deux (2) actions ordinaires.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier par conséquent l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent mille florins néerlandais (100.000,- NLG), représenté par quatre-vingt-dix-huit (98) actions privilégiées et deux (2) actions ordinaires, d'une valeur nominale de mille florins néerlandais (1.000,- NLG) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. Les titres sont au porteur.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.»

Frais

Le montant des frais pouvant incomber à la société en raison des présentes est évalué à trente mille francs (30.000,-). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. C. Akkerman, R. Pieters, W. El Gammal, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1998, vol. 111S, fol. 41, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 20 octobre 1998.

G. Lecuit.

(44245/220/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

HAL INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 49.506.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 20 octobre 1998.

G. Lecuit.

(44246/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

INTERNATIONAL TS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 55.103.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1998, vol. 512, fol. 73, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 1998.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(44263/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

HOMESTEAD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 49.769.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1998, vol. 513, fol. 32, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 1998.

Signature.

(44249/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

HOMESTEAD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 49.769.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1998, vol. 513, fol. 32, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 1998.

Signature.

(44250/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

HOMESTEAD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 49.769.

A l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 16 décembre 1997, les organes de la société se composent comme suit:

Conseil d'Administration

- Monsieur Valerio Ragazzoni, demeurant à Bertrange, Administrateur-délégué,
- Monsieur Thierry Gernay, demeurant à Wortegem-Petegem, Administrateur,
- Monsieur André Hussin, demeurant à B-Seilles, Administrateur.

Commissaire aux comptes

- Madame Marie-Thérèse François, demeurant à B-Saint Léger.

Luxembourg, le 30 septembre 1998.

Pour extrait conforme et sincère
Signature
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1998, vol. 519, fol. 32, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44251/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

HSBC INVESTMENT FUNDS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 28.888.

EXTRAIT

Dans le cadre de la gestion journalière, la société est engagée par la signature conjointe de deux des signataires suivants, dont un signataire au moins appartient à la liste des Signataires A, avec effet au 1^{er} septembre 1998:

Signataires A:

Stephen Cotterell, Paul Donckel, Adam Glover, Marie Dominique Gordon, Denise Konen, Michel Mercier, Roger Wansart

Signataires B:

Jean-Claude Buffin, Malika Maoudj, Isabelle Pesenti

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1998, vol. 513, fol. 27, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44253/267/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

HSBC NAPT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 40.718.

EXTRAIT

Dans le cadre de la gestion journalière, la société est engagée par la signature conjointe de deux des signataires suivants, dont un signataire au moins appartient à la liste des Signataires A, avec effet au 1^{er} septembre 1998:

Signataires A:

Stephen Cotterell, Paul Donckel, Adam Glover, Marie Dominique Gordon, Denise Konen, Michel Mercier, Roger Wansart

Signataires B:

Jean-Claude Buffin, Malika Maoudj, Isabelle Pesenti

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1998, vol. 513, fol. 27, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44254/267/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

IBC INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 52.765.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de IBC INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A.,
qui s'est tenue le 12 octobre 1998*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de IBC INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A. («la société»),
il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes;

- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 mars 1998;

- d'allouer comme suit le profit de l'exercice:

la réserve légale: 788,95 USD

les dividendes à distribuer: 63.300 USD

le report à nouveau du profit: 16.802,18 USD;

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées au cours de l'exercice social se terminant au 31 mars 1998;

- de nommer Monsieur Marc Goguet, Monsieur Lucius Smejda et Madame Ariane Slinger, en qualité d'Administrateur de la société au lieu et place des administrateurs existants, leurs mandats se terminant à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires;

- LUXEMBOURG ADMINISTRATIONS SERVICES LIMITED est nommée à Commissaire aux Comptes, son mandat se terminant à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Luxembourg, le 12 octobre 1998.

Signature
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1998, vol. 512, fol. 100, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44255/710/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

ID 4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4912 Bascharage, 43, rue du Bois.
R. C. Luxembourg B 39.600.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 octobre 1998, vol. 311, fol. 19, case 1/1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 23 octobre 1998.

Signature
Le gérant

(44256/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

ID 4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4912 Bascharage, 43, rue du Bois.
R. C. Luxembourg B 39.600.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 octobre 1998, vol. 311, fol. 19, case 1/2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 23 octobre 1998.

Signature
Le gérant

(44257/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

INTERNATIONAL TELECOM SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 51.626.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1998, vol. 513, fol. 22, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 1998.

Pour ordre
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ SC
Signature

(44262/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

INTERNATIONAL TELECOM SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 51.626.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1998, vol. 513, fol. 22, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 1998.

Pour ordre
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ SC
Signature

(44261/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

IMMHOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 43.517.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le cinq octobre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois dénommée IMM HOLD S.A., avec siège social à L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté,

immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43.517,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 15 mars 1993, publié au Mémorial C numéro 230 du 18 mai 1993,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 mars 1998, publié au Mémorial C numéro 461 du 25 juin 1998,

ci-après dénommée «la Société»,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Sergio Vandt, employé privé, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire de la société en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du Conseil d'Administration dans sa réunion du 2 octobre 1998.

Exposé

Le comparant, tel que représenté, requiert le notaire instrumentant d'acter ses déclarations faites en application de l'article 274 (2) de la loi sur les sociétés telle que modifiée par la loi du 7 septembre 1987.

Il constate:

1. Qu'en application de l'article 278 et suivants de la loi sur les sociétés telle que modifiée, la société IMM HOLD S.A. détenant l'intégralité des actions de la société BRAFIN S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège est établi à Luxembourg, 19-21, boulevard du prince Henri, immatriculée au registre de commerce et à Luxembourg sous le numéro B 39.540, a absorbé cette dernière conformément au projet de fusion passé par acte authentique en date du 30 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 612 du 25 août 1998.

2. Qu'aucune approbation de la fusion, ni par l'assemblée générale de IMM HOLD S.A., ni par l'assemblée de BRAFIN S.A., société anonyme, n'a été nécessaire, les conditions de l'article 279 ayant été observées.

La fusion se trouvait réalisée un mois après le 25 août 1998, date de la publication du projet de fusion au Mémorial C numéro 612 du 25 août 1998, aucun associé d'une des sociétés concernées, spécialement de IMM HOLD S.A. n'ayant requis la convocation d'une assemblée.

3. Qu'en ces circonstances, la fusion se trouve réalisée au 25 septembre 1998 et a entraîné de plein droit et simultanément les effets visés à l'article 274, notamment:

4. la transmission universelle, tant entre la société absorbée et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante,

5. et la société absorbée BRAFIN S.A. a cessé d'exister.

Les frais des présentes sont à la charge de la Société.

Pour l'exécution des présentes, il est élu domicile par la Société comparante en son siège social à Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au comparant et interprétation lui donnée en une langue par lui connu, le comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Vandt, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 1998, vol. 1CS, fol. 56, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 1998.

J. Delvaux.

(44259/208/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

IMMOEUROPE, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 37.380.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration avec effet au 29 juin 1998

- La démission de Monsieur Marie-Françoise Lhote de Selancy comme Administrateur est acceptée.
- Monsieur Serge d'Orazio est co-opté comme Administrateur en remplacement de Monsieur Marie-François Lhote de Selancy, qui a démissionné le 28 mai 1998.
- Monsieur Serge d'Orazio termine le mandat de son prédécesseur.
- La cooptation de Monsieur Serge d'Orazio sera soumise à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires pour ratification.

Extrait certifié sincère et exacte
Pour IMMOEUROPE
KREDIETRUST
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 1998, vol. 513, fol. 33, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44260/526/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

INTERPUBLICITE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1529 Luxembourg, 1, rue Raoul Follereau.
R. C. Luxembourg B 6.619.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1998, vol. 512, fol. 73, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 1998.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN
Signature

(44264/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

ITEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 29.391.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1998, vol. 512, fol. 73, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 1998.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN
Signature

(44265/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

IXIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 54.559.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1998, vol. 512, fol. 73, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 1998.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN
Signature

(44266/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

LABMED HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 48.028.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1998, vol. 512, fol. 73, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 1998.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN
Signature

(44268/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

LION-FORTUNE, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 33.925.

Le bilan au 31 août 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 1998, vol. 512, fol. 38, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 1998.

Signatures.

(44276/019/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

LION-FORTUNE, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 33.925.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 23 septembre 1998

.../...

4. L'Assemblée ratifie la nomination de Monsieur Pascal Grundrich comme Administrateur de la SICAV en remplacement de Monsieur Guy Legrand, démissionnaire sous réserve de l'agrément de la BANQUE CENTRALE DU LUXEMBOURG.

5. Le mandat des Administrateurs suivants est renouvelé pour une période d'un an se terminant à l'issue de l'Assemblée Générale de 1999:

- Monsieur J.F. Baume,
- Mademoiselle B. Durand,
- Monsieur P. Grundrich,
- Monsieur E. Mookherjee.

6. L'Assemblée nomme la Société PricewaterhouseCoopers, 16, rue Eugène Ruppert, L-1014 Luxembourg comme Réviseur d'Entreprises de la Sicav en remplacement de la société COOPERS & LYBRAND LUXEMBOURG, suite à la fusion entre PRICE WATERHOUSE S.A. et COOPERS & LYBRAND. Son premier mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 1999.

.../...

Pour extrait certifié conforme
CREDIT LYONNAIS LUXEMBOURG S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 1998, vol. 513, fol. 38, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44277/019/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

LANDSMAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 53.550.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le sept août.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Daniel Hussin, employé privé, Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de la société anonyme LANDSMAN S.A., en vertu d'une délégation de pouvoirs consentie par le conseil d'administration en date du 28 juillet 1998, dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I.- LANDSMAN S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 janvier 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 148 du 25 mars 1996.

II.- Le capital souscrit de la société est d'un million deux cent cinquante mille francs belges (1.259.000,- BEF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs belges (1.000,- BEF) chacune.

Lors de la constitution de la société, le conseil d'administration a été autorisé à augmenter le capital social à concurrence de quatre-vingt-dix-huit millions sept cent cinquante mille francs belges (98.750.000,- BEF), pour le porter de son montant initial à cent millions de francs belges (100.000.000,- BEF), par l'émission de quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante (98.750) actions de mille francs belges (1.000,- BEF) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes. En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même

non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

III.- Par résolution prise par le conseil d'administration en date du 28 juillet 1998, le conseil a décidé de procéder à une première tranche d'augmentation de capital par la souscription de cinq mille quatre cent quatre-vingt-seize (5.496) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs belges (1.000,- BEF) chacune, entièrement libérées, de sorte que le capital social se trouve augmenté à concurrence de cinq millions quatre cent quatre-vingt-seize mille francs belges (5.496.000,- BEF) et passe d'un million deux cent cinquante mille francs belges (1.250.000,- BEF) à six millions sept cent quarante-six mille francs belges (6.746.000,- BEF).

Toutes les actions nouvelles ont été souscrites par:

Monsieur Giancarlo Cervino, employé privé, Luxembourg, deux mille sept cent quarante-huit actions 2.748

Monsieur Guy Genin, employé privé, Luxembourg, deux mille sept cent quarante-huit actions 2.748

Total: cinq mille quatre cent quatre-vingt-seize 5.496

et libérées intégralement en espèces, preuve ayant été rapportée au notaire instrumentaire que la contre-valeur en devises de cinq millions quatre cent quatre-vingt-seize mille francs belges (5.496.000,- BEF) a bien été reçue.

IV.- Suite à cette augmentation de capital qui précède, l'article 3 (alinéa 1) des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 3. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à six millions sept cent quarante-six mille francs belges (6.746.000,- BEF), représenté par six mille sept cent quarante-six (6.746) actions de mille francs belges (1.000,- BEF) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de cette augmentation de capital, s'élève à environ cent mille francs luxembourgeois (100.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Hussin, E. Schroecier.

Enregistré à Mersch, le 12 août 1998, vol. 406, fol. 44, case 5. – Reçu 54.960 francs.

Le Receveur ff. (signé): Weber.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 août 1998.

E. Schroeder.

(44269/228/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

LANDSMAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 53.550.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le sept août.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LANDSMAN S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 janvier 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 25 mars 1996, numéro 148.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Daniel Hussin, employé privé, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Pierre Grunfeld, employé privé, Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie Bondioli, employé privé, Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Changement de la devise du capital de Francs Belges en US Dollars.

2.- Fixation d'un capital autorisé à hauteur de USD 20.000.000,-.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir la devise du capital de la société de francs belges en dollars américains au cours de 36,524,- BEF pour 1,- USD, de façon à ce que le capital social s'établisse à cent quatre-vingt-quatre mille sept cents dollars américains (184.700,- USD).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer le nombre et la valeur nominale des actions de façon à ce que le capital social soit représenté par dix-huit mille quatre cent soixante-dix (18.470) actions d'une valeur nominale de dix dollars américains (10,- USD) chacune.

L'assemblée donne instruction au conseil d'administration d'échanger les actions anciennes contre des actions nouvelles et de les attribuer aux actionnaires proportionnellement à leur droits.

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer le capital autorisé à vingt millions de dollars américains (20.000.000,- USD), représenté par deux millions d'actions (2.000.000) d'une valeur nominale de dix dollars américains (10,- USD) chacune.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 3 (alinéa 1 et alinéa 2) des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art 3. Alinéa 1^{er} et 2.** Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-quatre mille sept cents dollars américains (184.700,- USD), représenté par dix-huit mille quatre cent soixante-dix actions d'une valeur nominale de dix dollars américains (10,- USD) chacune.

Toutes les actions nouvelles ont été soucrites par:

Monsieur Giancarlo Cervino, employé privé, Luxembourg, actions (18.470) de dix dollars américains (10,- USD) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi. Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, pour le porter de son montant actuel à vingt millions de dollars américains (20.000.000,- USD).

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Hussin, P. Grunfeld, J. Bondioli, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 28 août 1998, vol. 406, fol. 57, case 4. – Reçu 130.200 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 septembre 1998.

E. Schroeder.

(44270/228/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

LANDSMAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 53.550.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-six août.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Jean-Marie Bondioli, employé privé, Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de la société anonyme LANDSMAN S.A., en vertu d'une délégation de pouvoirs consentie par le conseil d'administration en date du 14 août 1998, dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I.- LANDSMAN S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 janvier 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 148 du 25 mars 1996.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 7 août 1998, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II.- Le capital souscrit de la société est de cent quatre-vingt-quatre mille sept cents dollars américains (184.700,- USD), représenté par dix-huit mille quatre cent soixante-dix (18.470) actions de dix dollars américains (10,- USD) chacune.

Le conseil d'administration a été autorisé à augmenter le capital social, pour le porter de cent quatre-vingt-quatre mille sept cents dollars américains (184.700,- USD) à vingt millions de dollars américains (20.000.000,- USD), par l'émission d'un million neuf cent quatre-vingt-un mille cinq cent trente (1.981.530) actions de dix dollars américains (10,- USD) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes. En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres

modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance des modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

III.- Par résolution prise par le conseil d'administration en date du 14 août 1998, le conseil a décidé de procéder à une deuxième tranche d'augmentation de capital par la souscription de trente-cinq mille (35.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix dollars américains (10,- USD) chacune, entièrement libérées, de sorte que le capital social se trouve augmenté à concurrence de trois cent cinquante mille dollars américains (350.000,- USD) et passe de cent quatre-vingt-quatre mille sept cents dollars américains (184.700,- USD) à cinq cent trente-quatre mille sept cents dollars américains (534.700,- USD).

Toutes les actions nouvelles ont été souscrites par:

Monsieur Giancarlo Cervino, employé privé, Luxembourg, dix-sept mille cinq cents actions	17.500
Monsieur Guy Genin, employé privé, Luxembourg, dix-sept mille cinq cents actions	17.500
Total: trente-cinq mille actions	35.000

et libérées intégralement en espèces, preuve ayant été rapportée au notaire instrumentaire.»

IV.- Suite à l'augmentation de capital qui précède, l'article 3 (alinéa 1) des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 3. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à cinq cent trente-quatre mille sept cents dollars américains (534.700,- USD), représenté par cinquante-trois mille quatre cent soixante-dix (53.470) actions de dix dollars américains (10,- USD) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de cette augmentation de capital, s'élève à environ cent quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois (190.000,- LUF).

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation du capital social est évaluée à treize millions vingt mille francs luxembourgeois (13.020.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Bondioli, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 12 août 1998, vol. 406, fol. 44, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Weber.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 août 1998.

E. Schroeder.

(44271/228/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

LANDSMAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 53.550.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-six août.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Jean-Marie Bondioli, employé privé, Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de la société anonyme LANDSMAN S.A., en vertu d'une délégation de pouvoirs consentie par le conseil d'administration en date du 24 août 1998, dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I.- LANDSMAN S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 janvier 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 148 du 25 mars 1995.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date de ce jour.

II.- Le capital souscrit de la société est de cinq cent trente-quatre mille sept cents dollars américains (534.700,- USD), représenté par cinquante-trois mille quatre cent soixante-dix (53.470) actions de dix dollars américains (10,- USD) chacune.

Le conseil d'administration a été autorisé à augmenter le capital social, pour le porter de cent quatre-vingt-quatre mille sept cents dollars américains (184.700,- USD) à vingt millions de dollars américains (20.000.000,- USD), par l'émission d'un million neuf cent quatre-vingt-un mille cinq cent trente (1.981.530) actions de dix dollars américains (10,- USD) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes. En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus soit renouvelée tous les cinq ans.

III.- Par résolution prise par le conseil d'administration en date du 24 août 1998, le conseil a décidé de procéder à une troisième tranche d'augmentation de capital par la souscription de cent quatre mille trente (104.030) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix dollars américains (10,- USD) chacune, entièrement libérées, de sorte que le capital social se trouve augmenté à concurrence d'un million quarante mille trois cents dollars américains (1.040.300,- USD) et passe de cinq cent trente-quatre mille sept cents dollars américains (534.700,- USD) à un million cinq cent soixante-quinze mille dollars américains (1.575.000,- USD)

Toutes les actions nouvelles ont été souscrites par:

Monsieur Giancarlo Cervino, employé privé, Luxembourg, cinquante-deux mille quinze actions	52.015
Monsieur Guy Genin, employé privé, Luxembourg, cinquante-deux mille quinze actions	52.015
Total: cent quatre mille trente actions	104.030

et libérées intégralement en espèces, preuve ayant été rapportée au notaire instrumentaire.

IV.- Suite à l'augmentation de capital qui précède, l'article 3 (alinéa 1) des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 3. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à un million cinq cent soixante-quinze mille dollars américains (1.575.000,- USD), représenté par cent cinquante-sept mille cinq cents (157.500) actions de dix dollars américains (10,- USD) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de cette augmentation de capital, s'élève à environ quatre cent soixante-dix mille francs luxembourgeois (470.000,- LUF).

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation du capital social est évaluée à trente-huit millions six cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent soixante francs luxembourgeois (38.699.160,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Bondioli, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 31 août 1998, vol. 406, fol. 57, case 11. – Reçu 386.992 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 septembre 1998.

E. Schroeder.

(44272/228/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

LANDSMAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 53.550.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 octobre 1998.

E. Schroeder.

(44273/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

LITTORAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

L'an an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le onze septembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LITTORAL S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Camille Hellinckx, alors de résidence à Luxembourg en date du 29 novembre 1985, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 38 du 17 février 1986 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Camille Hellinckx en date du 5 août 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 317 du 13 novembre 1986.

mise en liquidation par acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 juillet 1998.

De l'accord de l'assemblée, cette dernière est présidée par Monsieur Federico Franzina, sous-directeur, demeurant à Luxembourg.

La fonction du secrétaire est remplie par Madame Emanuela Brero, chef de service principal, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Stella Lecras, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le Président expose:

1) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

A) Rapport du liquidateur.

B) Désignation d'un commissaire-vérificateur de la liquidation.

C) Divers.

2) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

3) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

Rapport du liquidateur

L'assemblée générale a pris connaissance du rapport de Monsieur Paul Lutgen, expert-comptable, réviseur d'entreprises, demeurant à L-2012 Luxembourg, 16, allée Marconi, agissant en sa qualité de liquidateur. nommé à ces fonctions par acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 juillet 1998.

L'assemblée, après avoir lu ce rapport, prend la résolution suivante:

Résolution

Est nommé commissaire-vérificateur de la susdite société, mise en liquidation comme dit ci-avant:

Monsieur Luc Braun, réviseur d'entreprises, demeurant à L-2012 Luxembourg, 16, allée Marconi.

La résolution qui précède a été prise à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Franzina, E. Brero, S. Lecras, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 1998, vol. 111S, fol. 15, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 9 octobre 1998.

P. Bettingen.

(44278/202/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

LITTORAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le onze septembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LITTORAL S.A. avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Camille Hellinckx, alors de résidence à Luxembourg, en date du 29 novembre 1985, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 38 du 17 février 1986 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Camille Hellinckx en date du 5 août 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 317 du 13 novembre 1986,

mise en liquidation par acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 juillet 1998.

De l'accord de l'assemblée, cette dernière est présidée par Monsieur Federico Franzina, sous-directeur, demeurant à Luxembourg.

La fonction du secrétaire est remplie par Madame Emanuela Brero, chef de service principal, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Stella Lecras, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

1. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- A) Rapport du commissaire-vérificateur.
 B) Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
 C) Clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où les livres et documents comptables de la société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans.
 D) Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
 E) Divers.
- 2) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
 3) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable. Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, comme suit:

Rapport du commissaire-vérificateur

L'assemblée générale a pris connaissance du rapport de Monsieur Luc Braun, réviseur d'entreprises, demeurant à L-2012 Luxembourg, 16, allée Marconi, en sa qualité de commissaire-vérificateur, pour en avoir effectué la lecture.
 Ce rapport, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau, restera annexé au présent procès-verbal.

Décharge au Liquidateur et au commissaire-vérificateur

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Monsieur Paul Lutgen, expert-comptable, réviseur d'entreprises, demeurant à L-2012 Luxembourg, 16, allée Marconi, de sa gestion de liquidateur de la société et à Monsieur Luc Braun, réviseur d'entreprises, demeurant à L-2012 Luxembourg, 16, allée Marconi, pour ses travaux de vérification effectués à ce jour.

Désignation de l'endroit où les livres et documents comptables seront déposés

Tous les documents et livres comptables de la société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège de la société.

Clôture de la liquidation

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme LITTORAL S.A. a définitivement cessé d'exister.

Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes

L'assemblée accorde décharge pleine et entière au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour les travaux effectués jusqu'à ce jour.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire instrumentant.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: F. Franzina, E. Brero, S. Lecras, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 1998, vol. 111S, fol. 15, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 9 octobre 1998.

P. Bettingen.

(44279/202/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

LORENA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 51.773.

Le bilan au 28 février 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1998, vol. 513, fol. 31, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 1998.

LORENA S.A.

Signature

(44280/518/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

LUX-BEAUTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 70, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 7.654.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1998, vol. 513, fol. 24, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 1998.

Signatures.

(44281/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

LUXEMBOURG HENIN VIE, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 32.145.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 1998, vol. 512, fol. 38, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 1998.

(44282/005/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

LUXEMBOURG HENIN VIE, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 32.145.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 juillet 1998

En date du 3 juillet 1998, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

de reporter le résultat de l'exercice,

de ratifier la nomination, datée du 23 mars 1998, de M. Hugh Russell en tant qu'Administrateur de la Société.

de ratifier la nomination, datée du 23 mars 1998, M. Jean-François Lequoy en tant qu'Administrateur de la Société en remplacement de M. Philippe Lepeuple.

de réélire en qualité d'Administrateurs, MM. Jean-Michel Théron, Christophe Gancel, Hani Gresh, Alain Seugé, Emmanuel Morandini, Patrick Zustrassen, Jean-François Lequoy et Hugh Russell pour un mandat prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la Société en 1999.

de réélire KPMG AUDIT, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 1999.

Luxembourg, le 3 juillet 1998.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 1998, vol. 513, fol. 38, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44283/005/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

LUX MANAGEMENT SUPPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Lenningen.
R. C. Luxembourg B 46.536.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1998, vol. 513, fol. 22, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 1998.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ SC

Signature

(44284/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

MADE BY SAM'S (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 26, rue Saint-Mathieu.
R. C. Luxembourg B 19.034.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le huit octobre.

Par-devant, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MADE BY SAM'S (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 26, rue Saint-Mathieu, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 19.034, constituée sous la dénomination de MADE BY SAM'S S.A. suivant acte reçu en date du 19 juin 1981, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 200 du 19 juin 1981 et dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu en date du 4 septembre 1998, non encore publié.

L'assemblée est présidée par Monsieur Will Kreutz, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Nico Hoffeld, conseiller en communication, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sunthia Kreutz-Seng, graphiste, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter.

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et les actions qu'ils détiennent sont renseignées sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour, et publiés:

- au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 669 du 18 septembre 1998 et numéro 705 du 30 septembre 1998;

- au journal Letzebuurger Journal des 18 septembre 1998 et 30 septembre 1998; ainsi qu'il résulte de la présentation des exemplaires à l'assemblée.

III.- Qu'il résulte de la liste de présence prémentionnée que sur les 1.434 (mille quatre cent trente-quatre) actions représentant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à LUF 14.340.000,- (quatorze millions trois cent quarante mille francs luxembourgeois) mille cent soixante-dix (1.170) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV.- Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

V.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation de capital en numéraire avec prime d'émission.
2. Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants.
3. Création d'un nouveau capital autorisé.
4. Augmentation du nombre de poste d'administrateurs de 3 à 4.
5. Nomination d'un quatrième administrateur.
6. Divers.

Constatation

En date du 11 septembre 1998, la société EUROPE FINANCIAL SERVICES S.A., ayant son siège social au 19 Cité Bettenwies à Eischen, représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Jean Meyer, a conclu avec la société MADE BY SAM'S S.A., ayant son siège social 26, rue Saint Mathieu à Luxembourg, et les actionnaires Will Kreutz et Sunthia Kreutz-Senc, un accord, de souscription à une augmentation de capital d'un montant de 7.720.000,- LUF assorti d'une prime d'émission de 17.280.000,- LUF. La société EUROPE FINANCIAL SERVICES S.A. s'est obligée à souscrire et à libérer intégralement les montants ci-dessus au plus tard le 8 octobre 1998 à 11.00 heures, date de la présente assemblée convoquée pour formaliser l'accord prémentionné par-devant notaire. Le 11 septembre 1998, la somme de 5.000.000,- LUF a été versée par EUROPE FINANCIAL SERVICES S.A. à titre de souscription.

L'assemblée constate que la société EUROPE FINANCIAL SERVICES S.A. n'est ni présente, ni représentée à la présente assemblée et n'as pas versé le solde de son engagement au titre de l'augmentation de capital prémentionnée. L'augmentation de capital en numéraire d'un montant de 7.720.000,- LUF, assortie d'une prime d'émission de 17.280.000,- LUF ne peut donc avoir lieu en raison de l'inexécution fautive par EUROPE FINANCIAL SERVICES S.A. du contrat de souscription du 11 septembre 1998 annexé aux présentes pour en faire partie intégrante.

Les actionnaires et la société se réservent le droit d'agir en dommages et intérêts du chef de cette inexécution fautive et se réservent tous droits, généralement quelconques.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide, compte tenu de la constatation qui précède de ne pas augmenter le capital social de la société, comme prévu à l'ordre du jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de créer, par voie de modification statutaire, un nouveau capital autorisé, pour une nouvelle période de 5 (cinq) ans à partir de la publication du présent acte au Mémorial, et d'en fixer le montant, au-delà du capital social souscrit, à LUF 50.000.000,- (cinquante millions de francs luxembourgeois).

L'assemblée décide de confirmer le pouvoir à conférer au conseil d'administration pour procéder aux augmentations ou réductions de capital en une ou plusieurs fois pour une nouvelle période de cinq ans à partir de la date de la publication au Mémorial de la présente assemblée générale extraordinaire, sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription.

L'assemblée décide de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article cinq des statuts, comme suit:

«Le capital social est fixé à LUF 14.340.000,- (quatorze millions trois cent quarante mille francs luxembourgeois), divisé en 1.434 (mille quatre cent trente-quatre) actions sans valeur nominale. Le capital autorisé de la société est fixé, au-delà du capital social, à LUF 50.000.000,- (cinquante millions de francs luxembourgeois), représenté par 5.000 (cinq mille) actions sans valeur nominale.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de ne pas augmenter le nombre des administrateurs de trois à quatre et par conséquent de ne pas nommer un quatrième administrateur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.
Lecture faite, les comparants prémentionnés ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.
Signé: W. Kreutz, N. Hoffeld, S. Kreutz-Seng, J. Elvinger.
Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 1998, vol. 1CS, fol. 59, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 octobre 1998. J. Elvinger.
(44287/211/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

MADE BY SAM'S (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 26, rue Saint-Mathieu.
R. C. Luxembourg B 19.034.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 26 octobre 1998.
(44288/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

LUXOCAR, Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 30, rue de Cessange.

Assemblée Générale de cession de parts

Entre les associés de la société anonyme LUXOCAR, ayant son siège social à L-1320 Luxembourg, 30, rue de Cessange, est convenu, ce vingt octobre mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, la présente cession de parts:

Actuellement, le capital social est réparti de la façon suivante:

1. CREST SECURITIES LIMITED, société de droit anglais, cent vingt-cinq	125 parts
2. BENCHROSE FINANCE LIMITED, société de droit anglais, cent vingt-cinq	125 parts
Total: deux cent cinquante parts sociales	250 parts

BENCHROSE FINANCE LIMITED, prénommée, cède cent vingt-cinq parts (125) qui lui appartiennent à Monsieur Camille Khairallah, demeurant à B-Bruxelles, et qui les accepte pour le prix de six cent vingt-cinq mille francs (625.000,-) ce dont quittance.

Désormais, le capital est réparti de la façon suivante:

1. Monsieur Camille Khairallah, prénommé, cent vingt-cinq parts	125
2. CREST SECURITIES LIMITED, prénommée, cent vingt-cinq parts	125
Total: deux cent cinquante parts sociales	250

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1998, vol. 513, fol. 32, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44285/692/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

LUXOCAR, Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 30, rue de Cessange.

Assemblée générale extraordinaire de la société anonyme LUXOCAR

Entre les associés de la société anonyme LUXOCAR, ayant son siège social 30, rue de Cessange, L-1320 Luxembourg, est convenu ce 20 octobre mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le présent changement d'administrateurs.

La démission de Nabil Khierallah est acceptée à partir du 20 octobre 1998.

Monsieur Camille Khairallah, administrateur de sociétés, demeurant à B-Bruxelles, est nommé administrateur à sa place à partir du 20 octobre 1998.

La démission de Wassim Kheirallah est acceptée à partir du 20 octobre 1998.

Monsieur Assad Ghandour-Achkar, administrateur de sociétés, est nommé administrateur à sa place à partir du 20 octobre 1998.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1998, vol. 513, fol. 32, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44286/692/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

MALEV RT.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 49.937.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1998, vol. 513, fol. 22, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 1998.

Pour ordre
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ SC
Signature

(44289/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

MAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 25.508.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1998, vol. 512, fol. 73, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 1998.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN
Signature

(44290/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

MARINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 56.075.

—
Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire du 22 septembre 1998 actée sous le n° 598/98 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 1998.

Signature.

(44291/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

MARITE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 41.331.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1998, vol. 512, fol. 73, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 1998.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN
Signature

(44292/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

MICROTRADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 23.760.

—
Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1998, vol. 512, fol. 73, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 1998.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN
Signature

(44293/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

MITOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 43.364.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1998, vol. 513, fol. 31, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
Signatures

(44294/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

MITOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 43.364.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1998, vol. 513, fol. 31, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
Signatures

(44295/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

MOBILI DESIGN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 77, rue des Carrières.
R. C. Luxembourg B 30.769.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1998, vol. 513, fol. 32, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 1998.

Signature.

(44296/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

MONCEAU EUROPE, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 21.967.

Résolution par extrait

Approbation du transfert du siège social de la Société au 39, allée Scheffer, Luxembourg avec effet au 10 août 1998 et notifier ce changement aux actionnaires par voie d'une notice et d'un extrait des présentes décisions publié dans le journal officiel des sociétés luxembourgeoises (le Mémorial).

Paris, le 30 juillet 1998.

J.-M. Eyraud
Président

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 1998, vol. 513, fol. 38, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44297/005/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

NATSAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 44.832.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1998, vol. 512, fol. 73, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 1998.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN
Signature

(44299/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

NOUVELLES FACADES ET PLAFONNAGES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 62.178.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le deux octobre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1. - Monsieur Artur Marques Vaz, plâtrier, demeurant à L-7233 Bereldange, 32, cité Grand-Duc Jean,
 2. - Madame Dulce Da Conceicao Carvalho, sans état particulier, épouse de Monsieur Arthur Marques Vaz, demeurant à L-7233 Bereldange, 32, cité Grand-Duc Jean,
- seuls associés, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée NOUVELLES FACADES ET PLAFONNAGES, S.à r.l., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 62.178.

Les comparants ont exposé au notaire ce qui suit:

Que la société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Norbert Muller de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 17 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 195 du 31 mars 1998, modifiée suivant acte reçu par le même notaire Norbert Muller en date du 11 février 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 371 du 20 mai 1998,

et modifiée suivant acte reçu par le même notaire Norbert Muller en date du 18 juin 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 juin 1998, vol. 842, fol. 37, case 8, non encore publié audit Mémorial C.

Que la société a un capital social de cinq cent mille francs (500.000,- LUF) divisé en cent (100) parts sociales de cinq mille francs (5.000,- LUF) chacune.

Que la société ne possède pas d'immeubles.

Ensuite les comparants es qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Cession de parts

Les prénommés associés Monsieur Arthur Marques Vaz et Madame Dulce Da Conceicao Carvalho cèdent par les présentes toutes leurs parts sociales à raison de cinq (5) parts à Madame Maria Emilia Rodrigues Antunes, sans état particulier, demeurant à L-3390 Peppange, 64, rue de Crauthem et à raison de quatre-vingt-quinze (95) parts à son époux Monsieur Joao Manuel Carvalho de Jesus, plâtrier, demeurant à L-3390 Peppange, 64, rue de Crauthem.

Ladite cession prend effet à partir de ce jour.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Les cessionnaires sont subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Sont intervenus au présent acte:

Madame Maria Emilia Rodriguez, prénommée et Monsieur Joao Carvalho de Jesus, prénommé, lesquels, après avoir pris connaissance de ce qui précède, déclarent accepter la cession de parts ci-avant.

Prix

Les cédants et les cessionnaires déclarent que le prix de cession sera réglé suivant les modalités fixées dans une convention sous seing privé, datée du 2 octobre 1998.

Monsieur Fernand Manuel Francisco Teixeira, employé, demeurant à L-1839 Luxembourg, 13, rue Joseph Junck, et Monsieur Arthur Marques Vaz, prénommé, le premier agissant en sa qualité de gérant technique, le deuxième en sa qualité de gérant administratif de la société déclarent accepter ladite cession au nom de la société conformément à l'article 1690 nouveau du Code Civil. Ils déclarent qu'ils n'ont entre leurs mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Ensuite, les associés Madame Maria Emilia Rodrigues Antunes et Monsieur Joao Carvalho de Jesus, prénommés, ont pris les décisions suivantes:

Gérance

La démission de Monsieur Arthur Marques Vaz, prénommé, en sa qualité de gérant administratif est acceptée avec pleine et entière décharge.

Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée Monsieur Joao de Carvalho de Jesus, prénommé.

Est confirmé en sa qualité de gérant technique, pour une durée indéterminée Monsieur Manuel Francisco Teixeira, prénommé.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

Modification des statuts

En conséquence de la cession de parts qui précède, l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

«Le capital social est fixé à cinq cent mille (500.000,-) francs, représenté par cent parts sociales (100), de cinq mille francs (5.000,-) chacune réparties comme suit:

1. - Madame Maria Emilia Rodrigues Antunes, sans état particulier, demeurant à L-3390 Peppange, 64, rue de Crauthem, cinq parts sociales	5
2. - son époux Monsieur Joao Manuel Carvalho de Jesus, plâtrier, demeurant à L-3390 Peppange, 64, rue de Crauthem, quatre-vingt-quinze parts sociales	95
Total: cent parts sociales	100

De tout ce qui précède le notaire a dressé le présent procès-verbal.

Les frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par la prédite société, et sont évalués à 20.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire la présente minute.

Signé: A. Marques Vaz, D. Da Conceicao Carvalho, M.-E. Rodrigues Antunes, J.-M. Carvahlo de Jesus, M.-F. Teixeira, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1998, vol. 111S, fol. 40, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 22 octobre 1998.

P. Decker.

(44304/206/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

NOUVELLES FACADES ET PLAFONNAGES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 62.178.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 22 octobre 1998.

Pour la société

P. Decker

(44305/206/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

OBLIHOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 32.875.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 octobre 1998

Les mandats des administrateur et celui du commissaire aux comptes ont été renouvelés pour la durée d'un an.

Luxembourg, le 22 octobre 1998

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 1998, vol. 513, fol. 33, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44306/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

OLUMPIOS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 58.944.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le sept octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Nicolas Schaeffer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme OLUMPIOS HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, en vertu des pouvoirs lui conférés par décision du conseil d'administration de ladite société en sa réunion du 15 septembre 1998.

Une copie certifiée conforme du procès-verbal de cette réunion, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

1) La société anonyme OLUMPIOS HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Alex Weber, de résidence à Bascharage, en date du 8 avril 1997, publié au Mémorial No. 403 du 25 juillet 1997.

2) Le capital social de la susdite société OLUMPIOS HOLDING S.A., s'élève actuellement à huit millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (8.750.000,- LUF), représenté par huit mille deux cent cinquante (8.750) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

3) L'article 5 des statuts sociaux prévoit:

«Le capital autorisé est fixé à cent millions de francs luxembourgeois (100.000.000,- LUF), qui sera représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en une fois ou par plusieurs tranches le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Les actions représentatives de ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises dans la forme et au prix, avec ou sans prime d'émission, et libérées en espèces ou par apports en nature ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est autorisé à fixer toutes autres modalités et déterminer toutes autres conditions des émissions.

Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout mandataire pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital et pour comparaître par-devant notaire pour faire acter l'augmentation de capital ainsi intervenue dans les formes de la loi.

Chaque fois que le Conseil d'Administration fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera considéré comme automatiquement adapté à la modification intervenue.»

4) Suite à cette autorisation le Conseil d'Administration a décidé dans sa réunion du 15 septembre 1998 d'augmenter le capital social à concurrence d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) pour le porter du montant de huit millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (8.750.000,- LUF) à dix millions de francs luxembourgeois (10.000.000,- LUF) par la création et l'émission au pair de mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Il résulte du procès-verbal de ladite réunion que l'intégralité des mille deux cent cinquante (1.250) actions nouvelles a été souscrite et entièrement libérée par la société anonyme INTERCORP S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, par le versement en espèces de la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément au moyen d'un certificat bancaire.

La réalité de la souscription a été prouvée au notaire instrumentant par un bulletin de souscription.

Le Conseil d'Administration a encore, dans sa réunion du 15 septembre 1998 donné mandat à Monsieur Nicolas Schaeffer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, de faire acter l'augmentation de capital décidée dans les formes légales par-devant notaire.

En conséquence de cette augmentation de capital l'article 5, premier alinéa, des statuts est modifié et a la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le capital social souscrit est fixé à dix millions de francs luxembourgeois (10.000.000,- LUF), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Schaeffer, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 1998, vol. 111S, fol. 48, case 12. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1998.

A. Schwachtgen.

(44307/230/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

OLUMPIOS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 58.944.

Statuts coordonnés suivant acte n° 970 du 7 octobre 1998, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 1998.

A. Schwachtgen.

(44308/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

PETROL CLEAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 49.207.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1998, vol. 513, fol. 23, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 1998.

(44316/782/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

PETROL CLEAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 49.207.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1998, vol. 513, fol. 23, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 1998.

(44317/782/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

PETROL CLEAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 49.207.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1998, vol. 513, fol. 23, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 1998.

(44318/782/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

PEINTURE PHILIPPS, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2220 Luxemburg, 615, rue de Neudorf.
H. R. Luxemburg B 36.564.

Im Jahre neunzehnhundertachtundneunzig, den zwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Gloden, mit dem Amtswohnsitz in Grevenmacher.

Sind erschienen:

- 1) Herr Mathias Philipps, Maler, wohnhaft in D-54298 Welschbillig, Helenenbergerstrasse 13;
- 2) Dame Thérèse Philipps, geborene Weber, Büroangestellte, wohnhaft in D-54298 Welschbillig, Helenenbergerstrasse 13;
- 3) Herr Jörg Philipps, Maler, wohnhaft in D-54298 Welschbillig, Helenenbergerstrasse 12.

Welche Komparenten handelnd in ihren vorerwähnten Eigenschaften den unterzeichneten Notar ersuchten Folgendes zu beurkunden:

Die Komparenten Mathias Philipps, Thérèse Philipps, geborene Weber und Jörg Philipps sind die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung PEINTURE PHILIPPS, S.à r.l., mit Sitz in L-2220 Luxemburg, 615, rue de Neudorf, eingetragen im Handelsregister Luxemburg, unter der Nummer B 36.564,

gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den zu Bettemburg amtierenden Notar Christine Doerner, am 21. März 1991, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 361 vom 4. Oktober 1991, abgeändert gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 18. August 1997, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 670 vom 1. Dezember 1997.

Das Gesellschaftskapital im Betrag von fünfhunderttausend (500.000,-) Luxemburger Franken ist wie folgt gezeichnet:

1) Herr Mathias Philipps, Maler, wohnhaft in D-54298 Welschbillig, Helenenbergerstrasse 13, vierunddreissig Anteile	34
2) Dame Thérèse Philipps, geborene Weber, Büroangestellte, wohnhaft in D-54298 Welschbillig, Helenenbergerstrasse 13, dreiunddreissig Anteile	33
3) Herr Jörg Philipps, Maler, wohnhaft in D-54298 Welschbillig, Helenenbergerstrasse 12, dreiunddreissig Anteile	33
Total: einhundert Anteile	100

Die Gesellschafter erklären eine Gesellschafterversammlung abzuhalten und ersuchen den amtierenden Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Herr Mathias Philipps und seine Ehegattin Dame Thérèse Philipps, geborene Weber, beide vorbenannt, treten durch Gegenwärtiges ab unter der gesetzlichen Gewähr an Herrn Jörg Philipps, die vierunddreissig (34) Gesellschaftsanteile, eingetragen auf den Namen von Herrn Mathias Philipps, an der vorgeannten Gesellschaft PEINTURE PHILIPPS, S.à r.l., sowie die dreiunddreissig (33) Gesellschaftsanteile, eingetragen auf den Namen von Herrn Mathias Philipps, an der vorgeannten Gesellschaft PEINTURE PHILIPPS, S.à r.l., sowie die dreiunddreissig (33) Gesellschaftsanteile eingetragen auf den Namen von Dame Thérèse Philipps, geborene Weber, zum Preis von einhundertsechzigtausend (170.000,-) Luxemburger Franken, respektive von einhundertfünfundsechzigtausend (165.000,-) Luxemburger Franken, welche Beträge die Zedenten bekennen bei Errichtung der gegenwärtigen Urkunde von dem Zessionar in bar erhalten zu haben, weshalb die Zedenten dem Zessionar hiermit Quittung und Titel bewilligen.

Herr Jörg Philipps wird Eigentümer der ihm abgetretenen Anteile am heutigen Tag und erhält das Gewinnbezugsrecht auf die Dividenden der abgetretenen Anteile vom heutigen Tage angerechnet.

Gemäss Artikel 190 des Gesetzes vom 10. August 1915, betreffend die Handelsgesellschaften, abgeändert durch das Gesetz vom 18. September 1933, respektive gemäss Artikel 1690 des Code Civil, wird sodann die obige Anteilsabtretung im Namen der Gesellschaft PEINTURE PHILIPPS, S.à r.l., ausdrücklich angenommen und in ihrem vollen Umfange nach genehmigt durch ihre beiden Geschäftsführer Dame Thérèse Philipps und Herr Jörg Philipps beide vorgeannt.

Die Geschäftsführer erklären des weiteren die Parteien zu entbinden die Anteilsabtretung der Gesellschaft durch Gerichtsvollzieher zustellen zu lassen.

Zweiter Beschluss

Infolge der obigen Anteilsabtretungen erklärt der nunmehr alleingige Gesellschafter, dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung PEINTURE PHILIPPS, S.à r.l. in der Form als Gesellschaft mit beschränkter Haftung weiter bestehen wird, und Artikel sechs der Satzungen der Gesellschaft wie folgt geändert wird:

«**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhunderttausend Luxemburger Franken (500.000,-) und ist eingeteilt in einhundert (100) Gesellschaftsanteile zu je fünftausend (5.000,-) Luxemburger Franken.

Das Gesellschaftskapital ist voll gezeichnet und vollständig und in bar eingezahlt. Alle Gesellschaftsanteile gehören dem alleinigen Gesellschafter Jörg Philipps, Maler, wohnhaft zu D-54298 Welschbillig, Helenenbergerstrasse 12.»

Dritter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter erklärt die Demission vom Dame Thérèse Philipps, geborene Weber, Büroangestellte, wohnhaft zu D-54298 Welschbillig, Helenenbergerstrasse 13, als Geschäftsführerin der Gesellschaft PEINTURE PHILIPPS, S.à r.l. anzunehmen, und erteilt ihr Entlast.

Vierter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter ernennt auf unbestimmte Dauer Herrn Sean Elwyn Treacy, Verputzmeister, wohnhaft in D-54634 Bitburg, Am Römerquell 5, zum technischen Geschäftsführer der Gesellschaft PEINTURE PHILIPPS in der Rubrik Verputzertätigkeiten.

Herr Jörg Philipps, Maler, wohnhaft zu D-54298 Welschbillig, Helenenbergerstrasse 12, vorgeannt, bleibt, auf unbestimmte Dauer Geschäftsführer der Gesellschaft PEINTURE PHILIPPS, S.à r.l.

Die Befugnisse der Geschäftsführer sind wie folgt festgelegt:

1.a)- Herr Sean Elwyn Treacy als technischer Geschäftsführer der Gesellschaft PEINTURE PHILIPPS, S.à r.l., in Sachen Verputzertätigkeiten,

b)- Herr Jörg Philipps als administrativer Geschäftsführer der Gesellschaft PEINTURE PHILIPPS, S.à r.l., in Sachen Verputzertätigkeiten.

Die Gesellschaft PEINTURE PHILIPPS, S.à r.l. wird, in Sachen Verputzertätigkeiten durch die gemeinsame Unterschrift des technischen und des administrativen Geschäftsführer, beide vorgeannt, verpflichtet.

2. Herr Jörg Philipps, vorgeannt bleibt für die Ausführung von Maler- und Lackiererarbeiten auf unbestimmte Dauer alleiniger Geschäftsführer der Gesellschaft PEINTURE PHILIPPS, S.à r.l.

Die Gesellschaft PEINTURE PHILIPPS, S.à r.l. wird in Sache Maler- und Lackiererarbeiten durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführer Jörg Philipps verpflichtet.

Kosten

Die Parteien schätzen die Kosten der gegenwärtigen Urkunde auf einundvierzigtausend (41.000,-) Luxemburger Franken.

Die Kosten und Honorare dieser Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparenten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. Philipps, T. Philipps-Weber, J. Philipps, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 octobre 1998, vol. 504, fol. 48, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf stempelfreiem Papier auf Begehrt erteilt, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 22. Oktober 1998.

J. Gloden.

(44314/213/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

PEINTURE PHILIPPS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 615, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 36.564.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden.

(44315/213/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

PAN EUROPEAN REALTY FUND, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 65.299.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PAN EUROPEAN REALTY FUND, ayant son siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 65.299, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 juin 1998 non encore publié au Mémorial C, et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Eddy Dôme, attaché de direction, demeurant à Bastogne.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie Heynen, employé de banque, demeurant à Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Stéphane Merlet, employé de banque, demeurant à Capellen.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présents ou représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Exposé préliminaire:

Lors de la constitution de la société anonyme PAN EUROPEAN REALTY FUND S.A., prédésignée, les mille deux cent cinquante (1.250) actions alors souscrites par les actionnaires avaient été libérées seulement à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%).

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Libération de la partie restante du capital souscrit.

2.- Augmentation de capital social à concurrence de cinquante-huit millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 58.750.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) à soixante millions de francs luxembourgeois (LUF 60.000.000,-), par la création, l'émission et la souscription de cinquante-huit mille sept cent cinquante (58.750) actions nouvelles de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, libérées intégralement par versement en espèces d'un montant de cinquante-huit millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois avec renonciation au droit de souscription préférentiel.

3.- Modification subséquente de l'article 3) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à soixante millions de francs luxembourgeois (LUF 60.000.000,-), représenté par soixante mille (60.000) actions d'une valeur nominale de mille (LUF 1.000,-) francs luxembourgeois chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale constate que les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentatives du capital social ont été libérées en numéraire par les actionnaires existantes à concurrence des soixante-quinze pour cent (75%) restants, soit d'un montant supplémentaire de neuf cent trente-sept mille cinq cents francs luxembourgeois (LUF 937.500,-). La preuve en a été rapportée au notaire instrumentant par des pièces justificatives de libération. Suite à cette libération supplémentaire, les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant l'intégralité du capital social sont dorénavant entièrement libérées.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinquante-huit millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 58.750.000,-), pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) à soixante millions de francs luxembourgeois (LUF 60.000.000,-) par la création et l'émission de cinquante-huit mille sept cent cinquante (58.750) actions nouvelles de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'assemblée, après avoir constaté que les actionnaires existantes ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription de la totalité des cinquante-huit mille sept cent cinquante (58.750) actions nouvelles la société BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., une société anonyme, ayant son siège à Luxembourg, 69, route d'Esch.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenue aux présentes la société BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., prédésignée, ici représentée par Monsieur Eddy Dôme, attaché de direction, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 25 septembre 1998, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement,

laquelle a déclaré par son représentant susnommé, souscrire les cinquante-huit mille sept cent cinquante (58.750) actions nouvellement créées.

Le souscripteur a versé l'intégralité de sa souscription en espèces, si bien que la somme de cinquante-huit millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 58.750.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à soixante millions de francs luxembourgeois (LUF 60.000.000,-), représenté par soixante mille (60.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent mille francs luxembourgeois (LUF 700.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: E. Dôme, J.-M. Heynen, S. Merlet, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 septembre 1998, vol. 837, fol. 25, case 3. – Reçu 587.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 octobre 1998.

J.-J. Wagner.

(44312/239/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

PAN EUROPEAN REALTY FUND, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 65.299.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 octobre 1998.

J.-J. Wagner.

(44313/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

NAVIGATOR INTERNATIONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 52.082.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 1998, vol. 513, fol. 38, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 1998.

(44300/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

NAVIGATOR INTERNATIONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 52.082.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 25 août 1998

En date du 25 août 1998, l'Assemblée Générale a décidé:

- d'accepter la démission de Dr K.-P. Hieb.

- d'élire Clemens Baron von Twickel Jr, Harry J. Clarck et SUEZ LUX GLOBAL SERVICES, représentée par M. Antoine Gilson de Rouvieux en tant que nouveaux administrateurs de la Sicav pour un mandat prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 1999.

- de réélire ERNST & YOUNG LUXEMBOURG en qualité de Réviseur d'Entreprises pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 1999.

Luxembourg, le 25 août 1998.

Pour extrait sincère et conforme

Le conseil d'administration

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 1998, vol. 513, fol. 38, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44301/005/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

RAFINA S.A., Société Anonyme,
(anc. PINNACLE HOLDINGS S.A., Société Anonyme).
 Siège social: L-2449 Luxembourg, 39, boulevard Royal.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-cinq septembre.
 Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PINNACLE HOLDINGS S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 39, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, de résidence à Mersch, en date du 5 octobre 1993, publié au Mémorial C, numéro 563 du 26 novembre 1993 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 31 juillet 1995, publié au Mémorial C, numéro 553 du 28 octobre 1995.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl, qui désigne comme secrétaire madame Marie Bettel, employée privée, demeurant à Bascharage.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sabrina Mazzi, employée privée, demeurant à Pétange.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Changement du nom de la société de PINNACLE HOLDINGS S.A. en RAFINA S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er}, premier paragraphe des statuts de la société.

II. - Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'action qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. - L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. - La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée, après délibérations, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution

L'assemblée décide de changer le nom de la société de PINNACLE HOLDINGS S.A. en RAFINA S.A.

Suite à cette résolution les versions anglaise et française de l'article 1^{er}, premier paragraphe, des statuts de la société sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

«There is hereby organised a holding company in the form of a société anonyme, the name of which shall be RAFINA S.A.»

Version française:

«Il est formé une société anonyme holding sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de RAFINA S.A.»
 Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont estimés à environ vingt-cinq mille (25.000,-) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Bascharage, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: L. Rentmeister, H. Bettel, S. Mazzi, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 29 septembre 1998, vol. 413, fol. 79, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 22 octobre 1998.

A. Weber.

(44319/236/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

RAFINA S.A., Société Anonyme,
(anc. PINNACLE HOLDINGS S.A., Société Anonyme).
 Siège social: L-2449 Luxembourg, 39, boulevard Royal.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(44320/236/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

**SEMPRE S.A., Société Anonyme,
(anc. société anonyme holding).**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 23.291.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quinze octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SEMPRE S.A., ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 23.291, constituée suivant acte notarié du 12 septembre 1985, publié au Mémorial C numéro 320 du 7 novembre 1985 et dont les statuts n'ont subi depuis aucune modification.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Charles Kaufhold, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Claudine Erpelding, avocat à la cour, demeurant à Bertrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gilbert J.F. Grosbusch, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Abandon du régime fiscal sur les sociétés anonyme holding régies par la loi du 31 juillet 1929 et adoption de l'objet social commercial général des sociétés de participations financières, le tout avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1998.

2.- Adoption par la société d'une durée illimitée.

3.- Décision de convertir les 1.000 actions nominatives et représentatives du capital social en actions au porteur.

4.- Refonte complète des statuts, en vue de les adapter en particulier aux changements faits ci-avant.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1998, d'abandonner le régime fiscal sur les sociétés de participations financières régies par la loi du 31 juillet 1929, d'adopter un nouvel objet social et de modifier en conséquence l'article trois des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de faire adopter par la société une durée illimitée et de modifier en conséquence l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La durée de la société est illimitée.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de convertir les mille (1.000) actions nominatives d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (LUF 1.250,-) chacune et représentatives de l'intégralité du capital social au montant d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) en actions au porteur.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder à l'inscription qui s'impose, à l'échange des actions nominatives anciennes contre les actions au porteur nouvelles, en raison de la même proportion et à l'annulation des actions anciennes.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts sans néanmoins toucher à la forme juridique de la société, afin de les adapter à toutes modifications apportées à la loi sur les sociétés commerciales et aux résolutions prises ci-avant et de leur donner désormais la teneur suivante:

STATUTS

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme luxembourgeoise dénommée SEMPRE S.A.

Art. 2. La durée de la société est illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (LUF 1.250) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat des ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président en son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois d'avril à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. Kaufhold, C. Erpelding, G. J.F. Grosbusch, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 octobre 1998, vol. 837, fol. 41, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 octobre 1998.

J.-J. Wagner.

(44336/239/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

NEWMAN ANTIQUES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2550 Luxembourg, 64, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 11.716.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1998, vol. 513, fol. 20, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 1998.

Signature.

(44302/999/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

NORTH TRANSIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 40.228.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1998, vol. 512, fol. 73, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 1998.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(44303/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.

SOCIETE IMMOBILIERE OPAVA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 13, rue Plaetis.

Changement du siège social

Le siège social de la SOCIETE IMMOBILIERE OPAVA S.A. est transféré 13, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 septembre 1998.

E. Sauer

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 1998, vol. 511, fol. 86, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(44309/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1998.
